

Six lettres de Poivre au Sr Julienne

Manuscrits des Archives Nationales. A.N. Col C/4/26. f° 106-116

Six lettres de Poivre à Julienne, administrateur de l'île Rodrigue¹, jointes à la lettre de Desroches au ministre du 10 juin 1770.

Les lettres 5 et 6 ayant été jugées indécentes, elles sont toutes communiquées au ministre. Desroches soupçonne Challan de Belval (Belleval), le secrétaire de Poivre d'en être l'auteur.

Yves Mathurin Julienne s'installe à Rodrigues en 1761, rejoignant en son établissement *l'orangerie* son beau-père auquel il succède en 1763. C'est lui qui reçoit Rivalz de St Antoine exilé par Dumas en 1768.

Poivre à Julienne. (N°1)

Au Port-Louis Isle de France le 2 août 1767

Je vous prévien, Monsieur, que l'île de Rodrigue est comprise dans la possession que le Roi vient de prendre des îles de France et de Bourbon dont Sa Majesté m'a confié l'administration, en qualité de son commissaire faisant fonction d'intendant.

Le Roi vous conserve dans la place que vous occupez avec le même traitement que vous a fait jusqu'à présent la Compagnie.

Je vous envoie tout ce que vous avez demandé à la réserve des pirogues qu'on vous fera passer dans un autre moment ; nous n'en avons pas ici et il faudra que nous en tirions de Bourbon pour vous les envoyer.

Vous aurez soin de m'envoyer un état contenant le nombre des Noirs que vous avez à Rodrigue et le genre de travail que vous leur faites faire. Vous m'enverrez également un état de tous vos besoins.

Le Ministre m'a expressément chargé de tenir la main à ce qu'il ne se commette aucun abus à Rodrigue et il m'impose sur cela la plus scrupuleuse attention. Je suis informé de votre zèle et je suis très persuadé que vous exécuterez avec exactitude les intentions du Roi que je suis chargé de vous notifier.

L'entretien des bâtiments du Roi pour la navigation de ce port à Rodrigue ayant pour objet d'y apporter de la tortue pour ses hôpitaux, il vous est expressément défendu d'en détruire aucune pour en tirer de la graisse, comme cela s'est pratiqué lorsque la Compagnie avait la possession de cette île ; vous devez au contraire faire tous vos efforts pour les conserver de manière que nous puissions jouir entièrement du seul avantage que nous offre cette île.

On assure que les Anglais ont laissé à Rodrigue plusieurs chiens qui détruisent grand nombre de tortues ; je vous prie de les faire tuer ainsi que les chats marrons et de ne souffrir dans votre île aucun chien même domestique, en même temps que je vous recommande la plus grande exactitude pour corriger les abus qui pourraient s'être introduits à Rodrigue, je vous promets de faire valoir tout le zèle que vous mettez à l'exécution des ordres du Roi et en mon particulier je serai charmé de vous être utile.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

¹ Au 18^e siècle on orthographie « île Rodrigue » et non pas « île Rodrigues » comme maintenant.

Poivre à Julienne. (N°2) f°107

Au Port-Louis de l'Isle de France le 3 décembre 1767

Je vous envoie, Monsieur, tout ce qu'il nous a été possible de vous fournir comme vous le verrez par la facture du garde magasin général.

Je ne puis point encore vous envoyer de nouveaux hommes avant l'hivernage. Lorsque je vous en enverrai je m'en rapporterai avec toute confiance à vous pour régler les gages de chacun suivant ce que vous reconnaîtrez de leur travail, par ce moyen ils auront un plus grand intérêt à vous bien contenter et le service en ira mieux. Ne conviendra-t-il pas de vous envoyer quelques femmes ? Faites le moi savoir.

Je suis fort d'avis que vous profitiez avec économie et discrétion des tortues que vous voyez prêtes à périr dans vos parcs.

Si les vaisseaux du Roi ou de la Compagnie des Indes se présentaient dans votre île pour vous demander de la tortue je vous autorise à fournir à ces vaisseaux seulement la quantité de deux cent tortues dont vous [garderez] un reçu signé du capitaine et de l'écrivain, à la condition que chacun de ces bâtiments nous apporte ici mille tortues. Vous me donneriez avis de la quantité que vous en auriez chargée et vous me feriez passer reçus et factures.

J'espère que vous me ferez le plaisir de me procurer encore quelques collections de coquillages, de plantes marines, ou poissons, ou insectes, oiseaux, et s'il y avait dans votre île quelques fleurs ou fruits curieux je vous prie de m'en envoyer des plants et des graines.

J'ai reçu le paquet de résine que vous m'avez envoyé dernièrement, je vous en remercie. Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

=====

Poivre à Julienne. (N°3) f°109

A l'Isle de France le 27 décembre 1767

J'ai reçu, Monsieur, vos deux lettres du 6 de ce mois.

Les différents détails que vous m'avez fait dans les états joints à vos lettres, sont très bien entendus et détaillés. Sur la demande que vous me faites du nommé Guillaume Pourchasse, je l'ai porté sur l'état de Rodrigue pour travailler sous vos ordres. Le bien que vous me dites de cet homme, me fait espérer qu'en vous rendant votre travail plus aisé, nous nous ressentirons ici du fruit de vos travaux.

Je ne puis avant le mois de mars, rien changer à Rodrigue pour l'envoi de nouveaux sujets, et le rappel de ceux que vous me témoignez. Vous êtes plus à charge que nécessaire, vous pouvez promettre à ceux qui désirent revenir à l'Isle de France que je leur en donnerai la permission, notamment au nommé Jean Rama, et à Marie Rama que leur père demande ici. Pour cet effet, vous m'enverrez par le retour du bot *l'Heureux*, les noms des personnes qu'il faudra rappeler, afin qu'en rappelant ces gens inutiles, je puisse en même temps vous les remplacer par des sujets dont vous puissiez tirer un parti avantageux pour la besogne qui vous est confiée.

Je vous envoie par le bot *l'Heureux* des vivres pour six mois, tant pour vous et votre famille que pour les 29 personnes existantes à Rodrigues, en y comprenant Guillaume Pourchasse. J'ai aussi donné l'ordre pour compléter votre état de demande autant qu'il sera possible de le faire, afin que vous n'ayez rien à désirer.

Je n'ai pas trouvé la quantité de tortues que vous nous avez envoyées aussi forte que je l'aurais espéré, je compte que le second envoi que vous me ferez sera plus considérable que le premier.

Je suis fort reconnaissant de l'envoi que vous m'avez fait d'une caisse de coraux et autres morceaux d'histoire naturelle. Vous me ferez grand plaisir de m'en envoyer quand vous le pourrez, sans que cela vous dérange de l'objet important de nous pourvoir de tortues, je veux dire sans que cela enlève un temps que vous pourriez employer utilement au service.

J'ai réglé vos appointements à douze cent livres par an d'argent effectif, et vous ai conservé la continuation de la quantité de vivres et boissons que vous donnait la Compagnie.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, très parfaitement votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

[*Surajouté* :] Je compte sur un envoi considérable de tortues de mer.

Poivre à Julienne. (N°4) f°110

Au Port Louis de l'Isle de France le 27 janvier 1768

Je vous expédie, Monsieur, la corvette du Roi, *l'Etoile du matin*, que vous chargerez de tortues de mer et de ce qui vous reste de tortues de terre. Je vous prie de nous renvoyer ce bateau le plus promptement possible.

Le dogre *l'Heureux* qui a mis 8 jours à faire le voyage de votre île dans celle-ci a perdu plus de la moitié de sa cargaison.

Comme il a besoin d'un fort radoub, je ne vous le renverrai qu'au retour de la belle saison. D'ici à ce temps là, vous aurez le temps de réparer vos parques et vos bateaux.

Je ne vous enverrai plus de bâtiment que vers la fin d'avril prochain.

J'ai reçu les deux caisses que vous m'avez fait le plaisir de m'envoyer, je vous en remercie.

J'ai reçu également les 2 perruches que vous m'avez envoyées, en voilà bien suffisamment. Je vous prie de ne point vous donner la peine d'en faire chercher d'autres de cette espèce.

Je serais très curieux de recevoir l'arbrisseau que vous me promettez. Je ne sais s'il y a encore dans votre île de ces oiseaux qu'on nomme Solitaires, ils n'ont pas de plumes, ils ne volent pas, mais ils courent simplement comme des autruches.

On assure qu'il se trouve dans votre île une espèce de merle dont le plumage est blanc, si vous en avez connaissance je vous prierais de m'en procurer.

Mais de tout ce qui est dans votre île, ce qui me fera le plus de plaisir, ce sera tout ce que vous pourrez m'envoyer des productions de la mer telles que coquillages, corail de toutes espèces, de toutes formes, et de couleurs, des oursins, des étoiles, des plantes marines molles, des poissons d'une forme rare et singulière. Si vous trouvez des insectes un peu remarquables vous me feriez également plaisir de m'en envoyer.

C'est M. d'Etcheverry, officier de la marine du Roi qui commande *l'Etoile du matin*, c'est un officier de distinction que je vous prie de bien accueillir.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Poivre à Julienne. (N°5) f°112

Au Port-Louis de l'Isle de France le 9 mars 1768²

Je n'aurai jamais cru, Monsieur, qu'on eut pensé à troubler votre repos dans la solitude que vous habitez, il faut que vous vous sentiez aussi quoiqu'à plus de 100 lieues au vent de notre île du trouble et du désordre qui règne ici. Vous allez voir débarquer 21 hommes de la légion, et peut-être quelque jeune officier pour les commander. Tous ces gens vont dans votre île pour la défendre sans doute contre la tortue, et je pense qu'ils lui feront une rude guerre. Le prétexte d'envoyer ces gens de guerre

² Cette lettre a dû être écrite un ou deux jours plus tôt, car elle évoque l'exil de deux magistrats à Rodrigues, alors que le 8 mars Poivre était au courant que seul Rivalz serait exilé à Rodrigues. C'est le 9 mars que *l'Etoile du Matin* appareille pour l'île Rodrigues.

est pour garder un ou deux magistrats membres de notre Conseil Supérieur qui sont envoyé en exil pour avoir osé être fidèles à leurs devoirs.

Comme les choses changent de minute à l'autre il peut se faire que vous en voyez arriver deux, il peut se faire que vous n'en voyez arriver qu'un, car ce qui dépend du caprice est toujours incertain. De quelque manière que les choses soient, je vous recommande des magistrats qui sont sous la protection immédiate de Sa Majesté et qui n'ont pu être envoyés en exil dans votre île que par la tyrannie la plus aveugle. Soyez assuré, Monsieur, que le Roi leur rendra la justice qui leur est due, qu'il punira le tyran, et que tout ce que vous aurez fait pour adoucir leur sort sera récompensé.

Je vous recommande spécialement de tenir le journal exact de ce qui se passera dans votre île et je compte que vous n'écrivez que la vérité. Ayez soin d'observer quelle sera la conduite des soldats et de l'officier s'il y en a un, à l'égard de nos magistrats exilés, observez également, et faites moi savoir la conduite qu'ils tiendront envers vous. Veillez à ce qu'ils ne fassent point de destruction de tortues. Je ne vous autorise à en consommer que pour les magistrats exilés et pour l'officier qui commandera le détachement s'il y en a un.

Vous verrez par les états ci-joints que je vous envoie des vivres pour 6 mois tant pour vous que pour vos Noirs, chasseurs et pêcheurs de tortues. J'envoie également des vivres pour le détachement de la Légion pour 6 mois. Vous recevrez également un état des vivres destinés à la subsistance de MM. les exilés.

Envoyez-moi par le retour du bateau toutes les tortues que vous avez en parc, faites-moi savoir vos besoins, continuez à servir le Roi avec zèle, et mettez toute la patience et toute l'honnêteté dont vous êtes capable à souffrir les tracasseries que vous ne manquerez pas d'éprouver de la part des soldats, c'est un temps de crise à passer, mais qui ne durera pas toujours.

Je ne doute point de votre honnêteté, mais c'est ici le cas de m'en donner des preuves par les bonnes façons que vous aurez envers des magistrats toujours respectables, mais qui le sont bien davantage lorsqu'ils sont persécutés pour la justice.

Souvenez-vous que vous m'avez promis de beaux morceaux d'histoire naturelle, envoyez les moi sans les faire voir à personne.

Je suis très sincèrement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

P.S. A la première traite de Mozambique je monterai le service du Roi dans votre île en Noirs nouveaux et je vous enverrai tous ces Noirs par ménage, c'est-à-dire hommes et femmes. Il y a apparence que ce sera pour le mois d'août prochain.

Le bateau vous porte quelques planches et quatre charpentiers ou menuisiers dans le détachement avec tous les outils nécessaires, vous aurez aussi un frater chirurgien. Ainsi vous aurez un mélange de bien et de mal.

Poivre

=====

Poivre à Julienne. (N°6) f°116

Ce 26 mai 1768

Vous m'avez marqué Monsieur dans une de vos lettres que vous feriez ce que vous pourriez pour donner lieu à M. de St Antoine d'être content de vous, et il m'est parvenu d'un autre coté que vous aviez pris vis-à-vis de ce magistrat un ton d'autorité assez déplacé. Je vous prie Monsieur, de vouloir bien ne jamais oublier que quelque titre que l'on vous donne, vous n'êtes à Rodrigue que le pourvoyeur de la colonie de l'Isle de France, que si vous prétendez à d'autres qualités, je vous enverrai relever par quelqu'un qui connaîtra mieux ses devoirs que vous. Souvenez-vous, Monsieur, que le magistrat qui est exilé injustement dans votre île est fait pour être traité honorablement, que sa personne est sous la protection immédiate de Sa Majesté, que je suis chargé par les ordonnances à lui assurer cette protection, et que je poursuivrai suivant toute la rigueur des lois quiconque sera assez lâche pour insulter un magistrat honnête et malheureux.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

* * *